

UNE ARCHITECTURE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Pour le bien-être de tous, le Conseil général a intégré au projet une démarche de qualité environnementale. Deux objectifs :

- créer un environnement confortable et sain pour les personnes qui fréquenteront le collège,
- maîtriser ses impacts sur l'environnement et préserver les ressources naturelles.

Une toiture végétalisée

Pour intégrer visuellement le collège à son environnement, une toiture végétalisée prolonge les prairies et collines alentour. Elle limite les rejets d'eaux pluviales et fait office de bouclier thermique l'été.

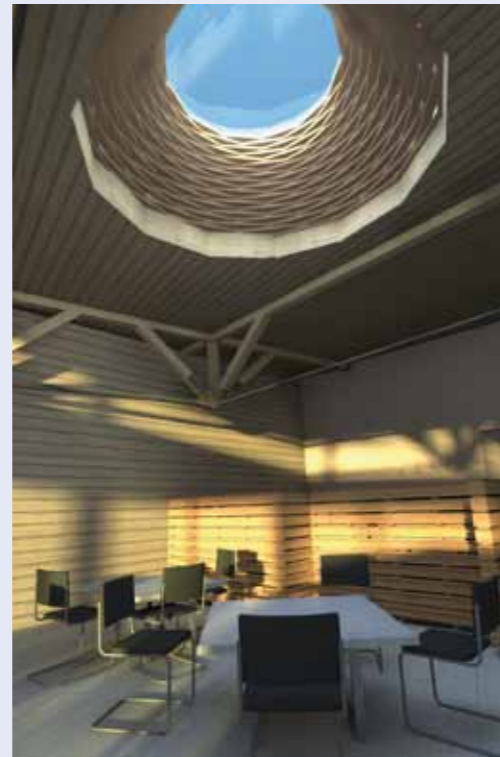
L'utilisation du bois

Ce matériau a été privilégié pour ses qualités esthétiques et acoustiques, l'ambiance intérieure qu'il suscite et l'isolation thermique qu'il permet.

Le collège est chauffé au bois avec des granulés comme combustible.

Une valorisation de l'éclairage naturel

Le collège est largement irrigué par la lumière naturelle derrière des pare-soleil verticaux en bois qui rythment la façade. Des tubes de lumière naturelle apportent depuis la toiture un complément d'éclairage. Ils évitent les problèmes de surchauffe estivale, limitent les déperditions et le nettoyage de baies vitrées complémentaires.



Tube de lumière

Et bien d'autres équipements

Le nouveau collège de Veauche est également doté :

- de panneaux photovoltaïques sur 360 m² environ (gérés par le SIEL). L'électricité produite devrait couvrir la quasi-totalité des besoins électriques de l'établissement pour l'éclairage,
- d'équipements de cuisine économes en énergie et consommation d'eau,
- d'une ventilation double flux avec récupérateurs de chaleur à très haut rendement,
- de sanitaires réutilisant les eaux pluviales.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle 42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42 |

La construction du collège de Veauche : un projet exemplaire

Depuis 15 ans, la Plaine du Forez connaît une croissance régulière du nombre d'élèves dans les sept collèges publics du secteur. Pour y répondre, le Conseil général a décidé de construire un nouveau collège. Après appel à candidature, la commune de Veauche a été choisie pour accueillir ce nouvel établissement. Un projet qui se veut exemplaire en termes d'accueil, de construction et de respect de l'environnement. Suite à un concours, c'est le cabinet d'architectes ARCHIPENTE qui a été retenu.



Les objectifs du Conseil général de la Loire :

- réaliser un bâtiment durable et fonctionnel, extensible et évolutif, esthétique et d'un bon rapport qualité/prix,
- utiliser le bois comme élément de construction et comme énergie renouvelable,
- minimiser les consommations énergétiques et d'eau,
- mutualiser les parkings du collège avec ceux des équipements publics du quartier et mettre en avant les modes doux.

LES DATES CLÉS

23 juin 2008 :
choix de la commune
27 juillet 2009 :
choix de l'architecte
04 octobre 2010 :
début des travaux
Septembre 2012 :
1^{ère} rentrée

UN ÉTABLISSEMENT MODERNE ET CONVIVIAL

Le nouveau collège est implanté sur une parcelle de quatre hectares desservie par les routes départementales proches, en périphérie de la commune, à proximité des équipements sportifs municipaux, du groupe scolaire Marcel Pagnol et du Pôle Enfance Jeunesse.

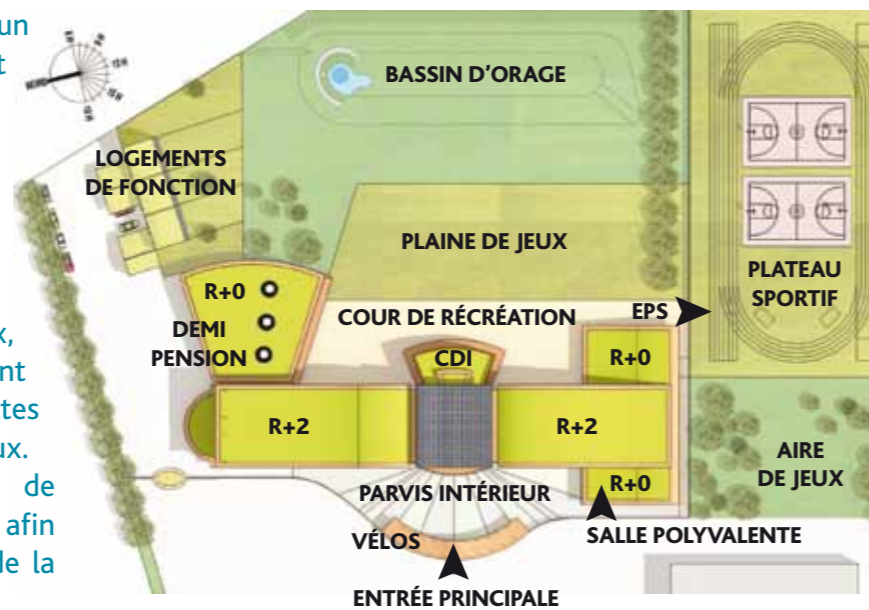
Le collège en chiffres

700 élèves – capacité extensible à 800 (+ 6 salles de classe)
15,5 millions d'euros d'investissement
36 salles de classe, 1 CDI, 2 salles de permanence et 1 salle polyvalente avec entrée indépendante
600 repas par jour – capacité de la demi-pension
3 logements de fonction

Des bâtiments fonctionnels

Le collège est un lieu de vie, avec son **atrium d'accueil** sur plusieurs niveaux qui intègre un vaste **escalier monumental en bois**, créant ainsi un lieu où il fait bon se retrouver, communiquer, échanger... Le hall d'accueil mène directement à la **cour de récréation** ou à la **vie scolaire**. Le **préau** s'immisce entre ces deux espaces.

Les **espaces pédagogiques** sont harmonieux, les circulations évidentes et claires permettent de se repérer facilement : deux ailes distinctes accueillant les **salles de cours** sur deux niveaux. Le **CDI** est situé directement dans l'axe de **l'escalier monumental**, tourné vers l'Est afin d'éviter les surchauffes estivales et profiter de la vue vers les Monts du Lyonnais.



Le bois : matériau privilégié

La **demi-pension** est indépendante, positionnée au Nord de l'ensemble et s'ouvrant largement au Sud pour profiter de l'ensoleillement. La façade vitrée est protégée par un large auvent.

La **salle polyvalente** est facilement identifiable, de l'intérieur comme de l'extérieur. **L'espace EPS** est en relation directe avec le plateau sportif externe et la plaine de jeux enherbée interne au collège. Pour plus de calme, le **secteur artistique** forme une unité isolée du flux principal des élèves.

L'accessibilité pour tous

Le projet prend en compte la diversité des utilisateurs qu'il accueillera. Ce nouveau collège se veut notamment exemplaire en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées.

De plus, une gestion intelligente des flux est essentielle : cars scolaires, voitures, piétons, deux-roues... Tous les modes de déplacements doivent pouvoir cohabiter.

Le projet prévoit ainsi :

- de vastes esplanades piétonnes avec de grandes zones de gazon,
- de larges abris à vélo,
- des accès séparés pour les différents modes d'accès au collège : cars, piétons, vélos...



Une architecture adaptée...

... **pour entretenir efficacement les locaux** : les choix d'organisation et de matériaux ont été pensés pour faciliter les interventions du personnel d'entretien et assurer la résistance des équipements.
... **pour assurer l'adaptation des classes** aux futurs besoins, la structure poteaux-poutres a été privilégiée permettant un cloisonnement évolutif des espaces.
... **pour assurer à l'établissement une capacité d'évolution** : la conception de l'établissement prend en compte la possible extension du collège de 700 à 800 élèves et l'agrandissement de la salle de restauration.